

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008
- COMPTE-RENDU -

L'AN DEUX MIL HUIT

et le 15 avril à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVOL Jean-Michel, Maire.

Présents :

MM. REVOL JM., PRAZ J., Mme REY-FOITY AM., M. PAVY A., Mme PAYM D., M. BALESTAS JY., Mmes NAVA N., PRINCIC MC., Mr COINDRE D., Mme FERRIER J., MM. GILOZ A., CIPRIANI M., BABOY JF., Mme SECOND GUILHERMET G., MM. SYLVESTRE R., BOURAS D., Mmes DUMAS M., LANOTTE E., ALOUI I., MM. BEN JANNET O., TOURRE A., CAVAT D., Mme CHAPRE S., M. CHABERT X., Mmes BOURGEOIS M., BURDEYRON É.

Absents représentés :

Mme PELLINI C., M. MUET JS., Mme CHARMEIL C.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST-MARCELLIN, dûment convoqué en application des articles L. 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, le mardi 15 avril, à vingt heures trente, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEN JANNET Oualid, Conseiller municipal, a été nommé, Secrétaire de Séance par l'Assemblée qui, suite à l'appel des présents, a approuvé le procès verbal de la séance du 25 mars 2008 et le procès verbal de la séance du 03 avril 2008.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Paul PICARD.

Après information des décisions municipales N°2008.016, N°2008.017, N°2008.018, N°2008.019.

Le Conseil examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1 - Objet : Approbation du compte administratif 2007 de la Ville

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2007 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
	en euros	en euros	en euros
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses	10 133 605,21	9 393 229,95	
Recettes	10 133 605,21	10 652 785,05	

Résultat cumulé (Excédent)		1 259 555,10	
Résultat reporté		0,00	
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses	11 698 960,39	3 034 458,56	4 713 472,58
Recettes	11 698 960,39	7 028 226,57	890 028,32
Résultat reporté (déficit)		-410 635,34	
Résultat cumulé (excédent)		3 583 132,67	-3 823 444,26
<u>RÉSULTAT GLOBAL</u>			
Dépenses		17 551 796,43	
Recettes		18 571 039,94	
Résultat (excédent)		1 019 243,51	

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- VOTE,

POUR = 22

ABSTENTIONS = 06

2 - Objet : Ville - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Résultat de fonctionnement	Euros
- Excédent =	1 259 555,10
- Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2007	
* Affectation excédent de fonctionnement (10682)	1 259 555,10

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

3 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2007 - Eau & Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2007 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

SECTION	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
	en euros	en euros	en euros
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	206 730,00	209 955,56	
Recettes	259 389,00	424 293,99	
Résultat reporté (déficit)	-52 659,00	-52 658,27	
Résultat cumulé (excédent)		161 680,16	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	129 997,00	24 316,04	108 500,00

Recettes	90 750,00	93 465,39	0,00
Résultat reporté (excédent)	39 247,00	39 246,47	
Résultat cumulé (excédent)		108 395,82	-108 500,00
RÉSULTAT GLOBAL			
Dépenses		395 429,87	
Recettes		557 005,85	
Résultat		161 575,98	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- VOTE,

POUR = 22

ABSTENTIONS = 06

4 - Objet : Eau et Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Résultat de fonctionnement 2007	En €uros
Excédent =	161 680,16
Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2007	
* 002 – Excédent antérieur reporté	23 701
* 106 – Réserves	137 979,16

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

5 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2007 - Z.A.C. des Échavagnes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2007 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
	en euros	en euros	en euros
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses	23 648,00	41 544,27	
Recettes	23 648,00	81 468,26	
Résultat reporté (excédent)		0,46	
Résultat cumulé (excédent)		39 924,45	

<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses	6 254,00	29 274,99	
Recettes	67 311,00	50 408,00	
Résultat reporté (déficit)	-61 057,00	-61 056,78	
Résultat (déficit)		-39 923,77	
<u>RÉSULTAT GLOBAL</u>			
Dépenses		131 876,04	
Recettes		131 876,72	
Résultat (excédent)		0,68	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- VOTE,

POUR = 22

ABSTENTIONS = 06

6 - Objet : Z.A.C des Échavagnes – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Un amendement est accepté à l'unanimité : affectation à l'excédent reporté (1068) au lieu de (002) comme indiqué dans le projet de délibération.

Résultat de fonctionnement 2007	
Excédent =	39 924,45
Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2007	
* Affectation à l'excédent reporté (1068)	39 924,45

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

7 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2007 - Z.A.C. de la Plaine

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2007 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
	en euros	en euros	en euros
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses	2 500 000,30	0,00	
Recettes	2 682 518,60	182 518,30	
Résultat reporté (déficit)	-182 518,30	-182 518,30	

Résultat cumulé		0,00	
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses	2 682 518,60	182 518,30	
Recettes	2 682 518,60	0,00	
Résultat reporté			
Résultat (déficit)		-182 518,30	
<u>RÉSULTAT GLOBAL</u>			
Dépenses		365 036,60	
Recettes		182 518,30	
Résultat (déficit)		-182 518,30	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- VOTE,

POUR = 22

ABSTENTIONS = 06

8 - Objet : Z.A.C de la Plaine – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Résultat de fonctionnement 2007	
Excédent =	0,00
Déficit =	0,00
A) Excédent au 31 décembre 2007	
* Affectation au déficit reporté (002)	0,00

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

9 - Objet : Approbation des Comptes de Gestion - Exercice 2007

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de tiers ainsi que l'état de l'actif, les états du passif, les états de restes à recouvrer et les états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

II - Statue sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (Eau et assainissement, ZAC des Échavagnes et ZAC de la Plaine).

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, il déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent pas d'observation ni de réserve de sa part.

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

10 - Objet : Ville de Saint-Marcellin - Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2008 de la Ville, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 9 916 097,00 Euros

RECETTES : 9 916 097,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :12 796 273,00 Euros

RECETTES :12 796 273,00 Euros

La section d'investissement est votée par chapitre.

Les provisions sont budgétaires.

Après avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Vote** le Budget primitif 2008 de la Ville.

- VOTE,

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

11 - Objet : Fixation des Taux d'Imposition 2008

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2008 nécessite un produit fiscal à taux constant égal au produit attendu, soit : 5 679 134 €

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2008, les taux d'imposition 2007, à savoir :

Taxe d'habitation = **10,85%**

Foncier bâti = **25,71%**

Foncier non bâti = **44,10%**

Taxe professionnelle = **16,55%**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Fixe** les taux d'imposition 2008, comme suit :

Taxe	Bases d'imposition notifiées 2008	Taux d'imposition 2008	Produit (en €)
Taxe d'habitation	8 048 000	10,85%	873 208
Foncier bâti	8 296 000	25,71%	2 132 902
Foncier non bâti	30 100	44,10%	13 274
Taxe Professionnelle	16 071 000	16,55%	2 659 751
		Total =	5 679 134

- **VOTE, à l'unanimité**

12 - Objet : Vote de subventions 2008

Monsieur Le Maire propose de se prononcer sur les attributions de subventions 2008,
à savoir :

	Euros
ACCA	185,00
ADATE	1 250,00
ACSI (Association des Conjoints survivants)	305,00
AÏKIDO	400,00
AMICALE LAIQUE	12 200,00
AMICALE DU PERSONNEL	14 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	10 670,00
AMICALE ANCIENS MARINS	185,00
Amicale du 11 ^{ème} choc	185,00
ANCIENS D'INDOCHINE	185,00
ASULGV	200,00
ATHLETIC CLUB	20 000,00
ATTAC	200,00
BANQUE ALIMENTAIRE	610,00
BARCAROLLE	300,00
BASKET CLUB SAINT-MARCELLIN	3 000,00
CLUB QUESTION POUR UN CHAMPION	400,00
CLUB LE RIONDEL	245,00
CŒUR DE COMMERCE	2 000,00
COMBATTANTS VOLONTAIRES	185,00
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00
* subvention exceptionnelle jumelage avec Fiesso d'Artico en Italie	3 500,00
FNATH (mutilés du travail)	230,00
GAULE ST MARCELLINOISE	600,00
INTERLUDE	765,00
JUDO CLUB	9 000,00
JEANNE D'ARC	10 000,00
ASSOCIATION C.L.V RHONE-ALPES	2 000,00
L.E.A (Lieu d'Echanges et d'Activités)	300,00
LETP BELLEVUE	1 525,00
LYRE SAINT-MARCELLINOISE	63 800,00
MEDAILLES MILITAIRES	185,00
MJC	
* Activités Générales	112 000,00
* CAPS	48 000,00
MUSILUDI	1 700,00
OFFICE DU TOURISME	46 000,00
OSM	35 065,00
PECHE A LA MOUCHE	155,00
PETANQUE DE SAINT-MARCELLIN	400,00
SMS	30 490,00
SOUVENIR FRANÇAIS	185,00
SPORTING CARPE	150,00
SPORTS MECANIQUES (ASA Saint-Marcellinoise) organisation du Rallye de Saint-Marcellin	16 770,00

ST MARCELLIN ANIMATION	64 000,00
SYNDICATS COMMERCANTS NON-SÉDENTAIRES	
* Reversement	2660,99
* Subvention	200,00
TAEKWONDO	765,00
TENNIS CLUB	2 000,00
TOUS ENSEMBLE	305,00
UMAC	185,00
USEP	1 300,00
UNPRG	185,00
VELO TOURISTIQUE (club cyclo) subvention exceptionnelle pour les 80 ans du club	155,00
VELO TOURISTIQUE (club cyclo)	155,00
VERCORS ENVOL	800,00
VOCAL SONG	250,00
YAKHIA ACTIONS NORD NIGER	400,00

TOTAL = 525 885,99

TRANSPORT 13 000.00

SUBVENTIONS OCCE POUR :

ÉCOLES PRIMAIRE DE LA PLAINE	301,16
ÉCOLES PRIMAIRE DU CENTRE	366,52
ÉCOLES PRIMAIRE DU STADE	434,92
ÉCOLE MATERNELLE DE LA PLAINE	604,22
ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE	665,96
ÉCOLE MATERNELLE DU STADE	844,32

TOTAL = 3 217,1

TOTAL GÉNÉRAL = 542 103,09

Madame Anne-Marie REY, Messieurs Jean-François BABOY et André GILOZ ne participent pas au vote, ils quittent la salle.

- VOTE,

POUR = 19

ABSTENTIONS = 06

13 - Objet : Service des Eaux et de l'Assainissement - Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2008 du service des eaux et de l'assainissement, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 155 011,00 Euros

RECETTES : 155 011,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 306 388,00 Euros

RECETTES : 306 388,00 Euros

La section d'investissement est votée par chapitre.

Après avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Vote** le Budget primitif 2008 du Service des Eaux et de l'Assainissement.

- **VOTE,**
POUR = 23
ABSTENTIONS = 06

14 - Objet : ZAC des Échavagnes - Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2008 de la ZAC des Échavagnes, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :..... 89 291,00 Euros

RECETTES :..... 89 291,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :..... 70 657,00 Euros

RECETTES :..... 70 657,00 Euros

La section d'investissement est votée par chapitre.

Après avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Vote** le Budget primitif 2008 de la ZAC des Echavagnes.

- **VOTE,**
POUR = 23
ABSTENTIONS = 06

15 - Objet : ZAC de la plaine - Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2008 de la ZAC de la Plaine, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :..... 2500 001,00 Euros

RECETTES :..... 2 500 001,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :..... 2 682 519,00 Euros

RECETTES :..... 2 682 519,00 Euros

La section d'investissement est votée par chapitre.

Après avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Vote** le Budget primitif 2008 de la ZAC de la Plaine.

- **VOTE,**
POUR = 23
ABSTENTIONS = 06

16 - Objet : Aide aux Classes Vertes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'aide apportée au déroulement des classes vertes des écoles de Saint-Marcellin selon la grille suivante.

Quotient Familial	Aide
Jusqu'à 245	23,20 €/ jour
De 245,01 à 305	20,90 €/ jour
De 305,01 à 380	18,90 €/ jour
De 380,01 à 457	17.10 €/ jour

De 457,01 à 549	15,50 €/ jour
De 549,01 à 685	10,90 €/ jour
Au delà de 685 et enfants extérieurs à Saint-Marcellin	7 €/ jour

Afin d'aider les familles à payer la facture du séjour sereinement, il est proposé d'étaler le règlement en trois mensualités à chaque troisième jeudi des mois de mai, juin, juillet. En cas de jour férié, le versement sera reporté au jeudi suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Adopte** l'aide aux classes vertes.

- VOTE, à l'unanimité

17 - Objet : Attribution des marchés relatifs aux travaux de construction de la Maison du Sud Grésivaudan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, lancée pour les travaux de construction de la Maison du Sud Grésivaudan.

Conformément aux articles 21 - 22 et 23 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres réunie le **10 avril 2008**, a retenu les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

Il convient donc de valider le marché à intervenir avec les entreprises ci-dessous désignées.

Entreprises retenues :

Lots		Entreprise retenue	Montant en € HT	Montant en € TTC
1. Terrassement, gros œuvre, démolition, protection		DHERBEY COUX	366 476,93	438 306,41
2. Charpente bois, zinguerie, châssis de toiture		LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN	102 707,33	122 837,97
3. Serrurerie		NIVON METALLERIE	25 504,00	30 502,78
4. Menuiseries extérieures métalliques	Offre de base	NIVON METALLERIE	255 642,34	305 748,24
	Option 1		-85 594,00	-102 370,42
	Option 3		non retenue	non retenue
5. Menuiseries bois et agencement	Offre de base	HUBERT BERRUYER	150 179,87	179 615,13
	Option 1		54 955,00	65 726,18
	Option 2		non retenue	non retenue
6. Plâtrerie, cloisons et plafonds suspendus		COGNE - MARION	364 501,34	435 943,60
7. Revêtements de sol souples	Offre de base	CIOLFI	56 461,71	67 528,21
	Option 4		non retenue	non retenue

8. Revêtements de sols durs faïence		ANGELINO	22 151,84	26 493,60
9. Peinture	Offre de base	GAY MERY	65 301,84	78 101,00
	Option 1		3 944,97	4 718,18
10. Signalétique		ISIS SIGNALETIQUE	15 439,00	18 465,04
11. Climatisation, ventilation, chauffage, plomberie		SASSO	420 458,05	502 867,83
12. Electricité, courants forts, courants faibles	Offre de base	SAINT-CIERGE	278 868,56	333 526,79
	Option 3		non retenue	non retenue
		TOTAL	2 096 998,78	2 508 010,54

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, pour un **montant global T.T.C de 2 508 010,54 €**.

- **VOTE, à l'unanimité**

18 – Objet : Protocole d'accord relatif à la fin de l'affermage des services d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées avec la Société SAUR

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que :

Par délibération en date du 29 novembre 2007 le Conseil Municipal a décidé que la gestion de l'eau sera effectuée par une Régie Municipale d'Eau et que la gestion de l'assainissement sera effectuée par une Régie Municipale d'Assainissement et de confier la gestion de la Régie Municipale d'Eau et de la Régie Municipale d'Assainissement à la Régie Municipale d'Energies de Saint-Marcellin.

Les contrats d'affermage entre la Commune de Saint-Marcellin et la Société SAUR pour l'exploitation des services municipaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées prendront fin le 03 juillet 2008 à minuit.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Qu'un protocole d'accord relatif à la fin de l'affermage des services d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées soit signé entre la Société SAUR et la Ville de Saint-Marcellin.

Ce protocole reprend l'essentiel des points à traiter entre le Société SAUR et la Ville de Saint-Marcellin d'ici la fin des contrats d'affermage pour permettre une transition au 04 juillet 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver la signature d'un protocole d'accord relatif à la fin de l'affermage des services d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées entre la Société SAUR et la Ville de Saint-Marcellin.

- **VOTE, à l'unanimité**

19 - Objet : Désignation d'un avocat

Vu les articles L.2122-21, L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 25 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire à ester en justice,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours effectué par Monsieur André GUILLOT contre les délibérations en date du 19 décembre 2007 du Conseil Municipal portant approbation du plan local d'urbanisme et approbation du projet communal d'assainissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les actions devant les juridictions compétentes en vue de défendre les intérêts de la commune,
- de désigner Maître FESSLER pour assurer la défense de la ville dans cette affaire,
- d'autoriser le règlement des frais et honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à mener toutes les actions devant les juridictions compétentes en vue de défendre les intérêts de la commune,
- **Désigne** Maître FESSLER pour assurer la défense de la ville dans cette affaire,
- **Autorise** le règlement des frais et honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

- **VOTE,**

POUR = 23

ABSTENTIONS = 06

20 - Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Equipeement Commercial

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-17 et L 2122-18,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants pour représenter Monsieur le Maire lors de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, en cas d'empêchement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de désigner Messieurs Joël PRAZ et Jean-Yves BALESTAS pour représenter Monsieur le Maire lors de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, en cas d'empêchement.

- **VOTE, à l'unanimité**

Puis après diverses explications et informations, le débat des questions orales étant clos, la séance est levée à 23h00.

Saint-Marcellin, le 18 avril 2008.

Le secrétaire de séance,
Oualid BEN JANNET

Le Maire,
Jean-Michel REVOL